

faire entendre. Le point de vue du parti travailliste est un peu différent de celui des anciens groupes et même de celui des agrariens avec qui nous collaborons. Certes, je sais que certains membres des vieux partis prétendent représenter le Travail, étant donné qu'il y a des ouvriers dans leurs circonscriptions. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils s'efforcent de représenter l'élément ouvrier, mais il ne leur arrive pas souvent de mettre de l'avant les principes essentiels du travail organisé. Il y a dans ma circonscription de Winnipeg-Centre-Nord des banquiers qui s'accorderaient probablement avec moi pour dire que depuis cinq ans je n'ai pas essayé de représenter ici leur point de vue particulier. De même, il y a beaucoup de députés ayant des ouvriers dans leur circonscription et qui représentent d'une façon générale les opinions courantes dans leurs différentes régions. Mais ces membres ne viennent pas ici pour exprimer d'une manière distincte le point de vue des ouvriers de leur circonscription. Il est donc de notre devoir d'essayer de représenter la classe ouvrière de notre mieux. Je songe parfois combien cela peut être fort agréable de représenter un comté composé en grande partie de banquiers, de négociants en gros ou de fabricants. Je pourrais en ce cas devenir éloquent en parlant de "l'augmentation de la prospérité dans le pays" et employer d'autres phrases semblables. Cependant, pour certains d'entre nous, si nous devons être sincères envers le peuple qui nous a envoyés ici, et fidèles au programme politique qui nous a fait élire, nous sommes contraints d'essayer de protéger une certaine classe du public qui a une conception différente de cette autre classe à laquelle nos principaux journaux accordent une si grande publicité.

Nous sommes très heureux de voir que l'on va présenter de nouveau la législation adoptée l'année dernière. Nous nous intéressons tout particulièrement à une certaine partie de cette législation et nous donnons au Gouvernement tout le mérite auquel il a droit pour l'effort qu'il a déployé à faire adopter ces mesures durant la dernière session. Je ferai cependant remarquer que la législation qui était d'un intérêt spécial pour la classe ouvrière a sombré, comme d'ailleurs un grand nombre d'autres lois. Ce n'est pas devenu la loi du pays. Je sais bien qu'il y a eu une dissolution soudaine qui a brusquement interrompu le travail de la Chambre, mais je ferai remarquer que la loi de pensions aux vieillards, les amendements au Code criminel et les amendements à la loi de l'immigration ont été adoptés par cette Chambre mais rejetés par le Sénat. Les conditions

sont les mêmes encore aujourd'hui, et je soumetts bien respectueusement au Gouvernement que, s'il se propose de présenter de nouveau ces projets de lois sans prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient adoptées, il ne pourra pas s'attendre à recevoir l'appui du pays. Sous ce rapport, je me permets d'attirer l'attention sur un projet de résolution qui j'ai placé sur le Feuilleton de la Chambre et que je recommande à l'attention du Gouvernement, à savoir: qu'il nous soit permis cette année d'avoir un comité parlementaire spécial pour étudier les modifications que l'on pourrait faire à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, modification qui

... tout en conservant les principes de la Confédération, nous permettraient de faire face plus efficacement aux problèmes compliqués qui existent aujourd'hui au Canada.

Il me semble que, si le Gouvernement est sincère,—et je n'ai pas de raison de croire qu'il ne l'est pas,—en présentant la loi des pensions aux vieillards et les autres lois sociales, il ne devrait pas permettre à l'autre Chambre de garder des pouvoirs qui lui permettent de rendre nulle la volonté exprimée par le peuple.

Le discours du trône, avec les phrases d'usage, exprime sa gratitude pour la récolte abondante que nous avons eue. J'aimerais à savoir ce que cela veut dire, quant à la jouissance des bonnes choses de la vie, pour le citoyen canadien ordinaire. Parlant surtout au nom de l'Ouest, je ferai remarquer que cette partie du pays jouit d'à peine plus que la moitié de ce qu'elle produit. Le ministère du Commerce a fait, il y a quelques années, une étude très intéressante, publiée par le Bureau des statistiques, au sujet de la position économique des provinces des Prairies canadiennes. Les derniers chiffres sont de l'année 1923, et je présume que les proportions doivent être à peu près les mêmes aujourd'hui. En effet, s'il y a une récolte plus abondante aujourd'hui, si les Prairies produisent davantage, il est fort possible qu'une plus grande proportion soit exportée du pays au lieu d'être gardée dans les frontières des Prairies. A cause de certains facteurs, qui je n'ai pas l'intention de débattre aujourd'hui, il est très difficile pour le département de la statistique de faire un relevé de ce genre pour tout le Canada, mais vu notre situation intérieure dans les Prairies, on a pu faire une enquête détaillée. Permettez-moi de citer ce passage de la brochure:

Le fait saillant de cette enquête est peut-être qu'elle indique que les exportations des provinces des prairies s'élèvent à environ \$270,000,000, tandis que les importations dans cette par-